

## le 6 décembre 2018

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

SNPTAS CGT Info N° 1  
22 octobre 2018

Le 6 décembre vous voterez pour élire vos représentants aux Comités Techniques ministériels et locaux, aux CAP et CCP des différents corps. Les résultats de ces scrutins permettront également de composer les CHSCT, le Comité Central et les comités locaux d'action sociale. La profession de foi de la CGT que vous trouverez avec votre matériel de vote ne permet pas de développer des sujets pourtant essentiels pour votre avenir. C'est pourquoi le SNPTAS CGT fait le choix de vous informer plus en détail sur dix thèmes en vous présentant nos analyses et nos revendications. Celles-ci sont élaborées par des militants de terrain, avec les syndiqués et sont le reflet des attentes exprimées par les agents au quotidien. **Le vote pour les listes présentées par la CGT le 6 décembre, c'est l'assurance d'être soutenus aidés par des élus engagés, disponibles et proches de vous dans tous les services.**

### RAPPORT SPÉCIAL DU GIEC SUR LES CONSÉQUENCES D'UN RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE DE 1,5 °C



Communiqué de la CGT du 11 octobre 2018

## NOUVELLE ALERTE DU GIEC

**Lutter contre le réchauffement climatique implique une rupture avec le système capitaliste**

*Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a publié son nouveau rapport sur les conséquences irréversibles pour l'humanité et la biodiversité du réchauffement climatique s'il n'était pas contenu en deçà de 1,5°C.*

*lire la suite page 2*

### ANALYSES et REVENDICATIONS

**GIEC - Ecologie**, Retraites, Action et Protection sociales, Education et Sécurité routières, Statut et déprécarisation, CHSCT et conditions de travail, Salaire - primes-carières, Egalité professionnelle et discriminations, secteur maritime, Action Publique 2022...

#jevotecgt  
le6décembre

**VOTONS ET FAISONS VOTER CGT**  
pour la défense,  
la reconquête et le développement  
des services publics



*Pour tenir cet objectif, les trajectoires d'émissions devront baisser de 45% en 2030 et atteindre la neutralité carbone autour de 2050.*

*Les scénarios envisagés ne sont pas simples. Les quatre examinés font varier les hypothèses de demande énergétique, d'efficacité énergétique, d'utilisation de techniques comme le captage et stockage de Co2...*

*Ce qui conduirait à de fortes transformations par secteurs :*

- concernant l'énergie, tous les scénarios impliquent une forte baisse du charbon (de -73 à -97% d'ici 2050 dans la part de production d'énergie primaire), de pétrole (de -32 à -87%). Pour le gaz, seul un scénario prévoit une hausse, les autres tablent sur une forte baisse (de -48 à -74%). Le nucléaire dans la production d'énergie primaire passe de +98 à 468%.*

- concernant l'électricité, la part des énergies renouvelables varie de 63 à 81% en fonction des scénarios.*

- Industrie : les émissions de CO2 devraient être réduites de 75 à 90% en 2050.*

- Villes et Infrastructures : un changement des pratiques dans l'aménagement des territoires ; pour les bâtiments, la part d'électricité dans la demande devrait diminuer de 55 à 75% en 2050 ; pour les transports, la part de l'énergie finale basses émissions devrait passer de 5% en 2020 à 35 à 65% en 2050.*

- Utilisation des Terres : convertir des terres dédiées au pâturage et aux cultures vivrières vers des cultures énergétiques ainsi qu'augmenter la surface des forêts de 10 millions de km2 d'ici à 2050.*

*Or, le 9 octobre, le Conseil Environnement de l'UE des 28 États a échoué à relever l'ambition climat de l'Europe (réduire de 45% et non plus de 40% les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030).*

*Il s'agit d'un mauvais signal lancé par les décideurs politiques pour celles et ceux qui attendent des actions concrètes pour contenir le réchauffement climatique. Par contre, cet échec du Conseil Environnement répond pleinement aux attentes de Pierre Gattaz, nouvellement à la tête de Business Europe (le Medef européen), qui s'est opposé à relever l'ambition climat de l'Europe, argumentant que la compétitivité des entreprises allait être pénalisée (cette fameuse compétitivité des entreprises qui ne sert qu'à engranger des dividendes !). Et là est finalement le problème ! Comment envisager une modification profonde de notre société qui réduirait son empreinte carbone, ses émissions de gaz à effet de serre, protégerait la biodiversité, lorsqu'il n'est jamais évoqué de rompre avec le type de développement qui a généré ces conséquences ?*

*Tant que le profit primera sur la réponse aux besoins, que les intérêts privés primeront sur l'intérêt commun des populations, le libre-échange et la concurrence sur la coopération internationale, tant que les décideurs politiques seront à la solde du grand capital, ne nous racontons pas d'histoires verdissantes !*

*Le rapport du GIEC conforte les analyses de la CGT sur la nécessité de prendre sans délai les mesures qui permettront de rendre la planète vivable pour tous.*

*Concernant notre pays, cela signifie mettre en place un autre mode de développement avec une réindustrialisation pour rapprocher la production des besoins, favoriser une économie plus circulaire avec une véritable valorisation de la matière.*

*Une meilleure efficacité énergétique, cela concerne l'isolation des bâtiments en tenant les objectifs et la qualité mais, aussi, la question des transports, alors qu'aujourd'hui les émissions de GES de la France sont reparties à la hausse. Cela conforte la bataille des cheminots autour du fret ferroviaire, du développement des lignes ferroviaires et des transports collectifs du quotidien.*

*Sur la production d'énergie, le rapport du GIEC confirme, dans tous ses scénarios, la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire avec les énergies renouvelables pour passer le cap. La France qui possède des compétences en la matière a donc une responsabilité particulière. D'ailleurs, les énergéticiens mènent bataille pour donner un avenir à une filière nucléaire de haut niveau. Dans tous ces domaines, la recherche et les investissements sont la pierre angulaire de bien des problèmes, alors que notre pays est à la traîne en la matière.*

*Plus que jamais, les enjeux climatiques impliquent des décisions énergiques et démocratiques de notre pays et donc encore plus de maîtrise publique et d'appropriation sociale. La transition juste et solidaire doit se traduire en actes, pas en paroles !*

*C'est le chemin inverse que trace le gouvernement, comme dernièrement dans la loi Pacte.*

*Montreuil, le 9 octobre 2018*

Les évolutions qui impactent nos ministères depuis plus de 10 ans se sont faites dans la précipitation, sans débat ni concertation avec les agents, les organisations syndicales étant soumises à un rythme effréné de pseudo réunions de concertation, sans écoute réelle de la part des instances administratives et gouvernementales, et donc sans effet concret quant aux revendications des agents.

La situation que vivent les agents de l'administration comme la population : crise économique, financière, sociale, morale et politique, crise écologique et climatique, urbanisation, vieillissement de la population, demande une administration du pays capable de répondre aux défis d'aujourd'hui.

C'est évidemment très différent des politiques que conduit le gouvernement aujourd'hui : AP 2022, diminution des effectifs, blocage des rémunérations, abandon des territoires, transfert des tâches et des missions de service public vers les collectivités territoriales qui subissent les mêmes politiques restrictives de la part du gouvernement, externalisations vers le privé des missions de service public etc.

Le texte proposé dans les pages suivantes pose toutes ces questions, propose des axes de réflexion, et veut redonner espoir et fierté aux agents de notre administration en soulignant l'importance et la nécessité d'une administration moderne, de qualité dans les secteurs de l'organisation de l'espace, de l'écologie, de l'environnement et du développement durable.

La démarche que propose le SN PTAS CGT, s'appuyant totalement sur les débats et les personnels, ambitionne de peser sur les décisions en ouvrant de réelles perspectives aux agents.

Pour approfondir la réflexion vous retrouverez sur le site internet du SNPTAS CGT le document ["Lutter pour construire le service public d'organisation de l'espace du XXIème siècle"](#)

Bonne lecture.

**A venir**  
**SNPTAS CGT INFO N°2**  
**consacré aux retraites.**  
**lundi 29 octobre 2018**



## Extrait du document d'orientation débattu et adopté au 19ème congrès du SNPTAS CGT (octobre 2017)

### Le service public vu par le référentiel de la crise écologique : urgence !

La crise écologique s'amplifie, il faut répondre au défi et œuvrer pour une véritable transition écologique et sociale. La crise écologique est planétaire et ne cesse de s'aggraver. Elle se manifeste par des dérèglements climatiques, l'extinction progressive de la biodiversité, la progression des déserts, la déforestation, l'appauvrissement des sols, l'épuisement de certaines ressources naturelles, une exploitation toujours plus poussée de la nature, une aliénation et une exploitation des êtres humains, menaçant à court et moyen terme les conditions d'existence de centaines de millions de personnes.

Ces derniers temps, un nouveau record d'émissions de gaz à effets de serre est battu quasiment chaque année. Les niveaux d'émissions sont aujourd'hui plus hauts que le pire des scénarios publiés par les scientifiques il y a à peine 6 ans. Nous allons vers un réchauffement climatique global et la consommation d'énergie carbonée s'accroît. Les conséquences à travers le monde sont désastreuses : sécheresses en Australie et en Afrique, inondations au Pakistan et en Thaïlande, feux de forêts en Russie, montée des eaux qui menacent les îles du Pacifique, changement des saisons des pluies dans les Andes ou en Asie du Sud-est, etc. Les humains exercent, certes de manière

inéegale, mais de plus en plus forte, une pression sur la biosphère, les écosystèmes, les ressources naturelles car le système de production et de consommation est gaspilleur en énergie, en matières premières et en ressources naturelles et humaines.

Il pousse à des consommations superflues sans toutefois répondre aux besoins fondamentaux de la majorité des populations de la planète. Les études démographiques prévoient neuf milliards d'humains en 2050. Si aucun changement n'est intervenu dans ces modes de consommation et de production, les conditions de vie de la quasi-totalité des habitants de la terre risquent d'être encore plus difficiles. Les violences, les affrontements, les guerres pour accéder aux ressources communes telles que la nourriture, l'eau, l'énergie risquent de s'accroître.

Au-delà d'un certain seuil, que nous ne savons pas fixer, les dérèglements climatiques pourraient s'emballer de façon irréversible. Nous ne pouvons plus exclure un changement soudain et brutal, qui ferait basculer la température de plusieurs degrés, atteignant des niveaux insupportables. Ce constat est confirmé par les scientifiques, et partagé par des millions de citoyens du monde entier.

Socialement en France et en Europe la dépendance aux carburants fossiles,

pour une grande part importés, pèse sur les budgets des familles populaires, creuse les dettes européennes. La réponse néolibérale, la pseudo-« économie verte », veut approfondir la marchandisation et la financiarisation des ressources naturelles.

Face à ces défis, il faut s'attaquer au mode de production lui-même et changer la logique productiviste. Seule une prise en charge collective démocratique permettrait à la fois de répondre aux besoins sociaux réels, de supprimer les productions inutiles et nuisibles, de dénoncer les liens avec le capital financier, et d'engager la transition écologique. Cela suppose de travailler aux économies d'énergie, à l'utilisation d'énergies moins carbonées, d'intégrer le concept d'efficacité énergétique. Cela implique un véritable service public de l'écologie s'appuyant sur des services techniques et de recherche de haut niveau au service de la collectivité : du niveau infra national jusqu'au niveau européen où des coopérations sont à créer. Cela implique aussi une extension du secteur public et de la gratuité, une réduction des inégalités sociales, l'élargissement du « non-marchand » et des biens communs, la réorganisation de la production et de la consommation selon les besoins sociaux, la protection de l'environnement, l'articulation d'une véritable transition écologique et d'une transformation sociale.

Nous devons mettre en garde face aux mirages de la finance « écologique » qui nous entraîneraient tous dans une impasse dramatique. Il faut créer un

système qui produise en fonction des besoins des peuples et non des actionnaires, respectant les limites de la planète.

Notre rôle spécifique est d'y contribuer en dénonçant les mensonges de l'économie verte, en favorisant les convergences entre transition écologique et transformation sociale.

Nous devons pouvoir articuler, débattre, intervenir tant sur les luttes globales comme la menace sur le climat mondial que sur les luttes locales, comme celles contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou contre les gaz de schistes.

### **La transition écologique a déjà commencé**

Les tenants du système ont bien compris les risques et la possibilité d'exploiter la problématique écologique. Pour eux, la solution passe notamment par le développement durable, qui permet de poursuivre dans la même voie, pour prolonger le plus longtemps possible cette logique en la verdissant (greenwashing). Cependant dans le contexte actuel, le développement durable apporte des améliorations au niveau d'un certain nombre de domaines, qu'il convient de prendre en compte comme missions pour le service public. Néanmoins, il faudrait les envisager dans une vision plus transformatrice de la société.

L'analyse et la situation actuelle montrent que le développement durable, popularisé en 1987, ne permet pas aux libéraux de dépasser la crise et de satisfaire leur

exigence de profits. Le développement durable apparaît plutôt comme une phase de transition vers une nouvelle solution, à savoir le « nouveau » capitalisme qui nous est proposé : le capitalisme vert (croissance verte, éco croissance). Il s'agirait d'aller encore plus loin dans la démarche en adaptant l'ensemble de notre planète, y compris les hommes. Il est donc évoqué une économie décarbonée avec le carbone devenant une monnaie, la solution de tous les problèmes par la science et la technologie, avec par exemple la transformation de la matière (nanotechnologie, OGM, les nouvelles formes d'énergie nucléaire, etc.).

C'est dans cette logique, que le gouvernement français a lancé sa « transition écologique ». Cette transition est surtout une adaptation du système capitaliste pour essayer de poursuivre sa recherche de profits tout en prenant un peu en compte la situation écologique et en visant une sortie de la crise, sans mettre en cause le productivisme.

Nous pouvons citer quelques éléments comme la recherche d'énergie hors pétrole, la réorganisation du système productif selon les principes de « l'économie circulaire », de « l'écologie industrielle », de « l'économie de fonctionnalité ». Dans le contexte actuel, il ne s'agit bien sûr pas de rejeter tous progrès potentiels, sans toutefois méconnaître les limites de ces changements.

Cela ne change bien sûr rien sur le fondement de la logique, nous en restons toujours à une forme de productivisme

insoutenable qui n'apporte pas de solutions à l'ensemble de la population de notre pays et encore moins du monde mais qui doit toujours faire plus de profits. Les rapports de production et les rapports sociaux demeurent inchangés. Cela ne résout pas plus la crise environnementale. C'est bien d'un changement d'orientation et de pratiques dont nous avons besoin. Si nous voulons changer les choses, c'est le système même d'accumulation capitaliste que nous devons changer.

Le SNPTAS CGT réaffirme le rôle indispensable de l'État et des autorités publiques en général pour définir et mettre en œuvre des politiques publiques qui permettent de rompre avec la logique productiviste. Pour être efficaces ces politiques doivent être élaborées, décidées et mises en œuvre démocratiquement, avec la participation permanente de toutes les composantes de la société civile, notamment les syndicats de travailleurs.

### **COP 21 : l'accord de Paris Le climat serait une priorité gouvernementale ?**

Après bien des tergiversations, les 195 « Parties prenantes » (Etats) de la COP 21 réunies à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 ont adopté un texte « L'Accord de Paris ». Cette « réussite diplomatique » selon le Gouvernement, obtenu en grande partie par la mobilisation de la société civile, n'est en soi pas négligeable. Permettra-t-elle, pour autant, de lutter efficacement contre les effets du dérèglement climatique anthropique, et de limiter les rejets de gaz

à effet de serre afin de maintenir la hausse de température moyenne au dessous de 2°C à la fin du siècle ainsi que le préconisent les scientifiques, afin de maintenir des conditions de vie supportables pour l'humanité et une grande partie de la biodiversité ?

S'agissant d'un accord et pas d'un traité, chaque « Partie » (chaque Etat) n'est soumise, si elle le souhaite, qu'à la signature pour l'approuver et le mettre en œuvre. Il peut donc être soit ratifié, approuvé ou faire l'objet d'acceptation ou d'adhésion. Sa puissance juridique est moindre que celle d'un traité, qui en plus de la signature doit être ratifié après approbation des parlements nationaux. Cette diversité de situation juridique d'intensité variable est aussi une cause de faiblesse de l'accord. La décision de s'en tenir à un accord permet au Président des États-Unis d'Amérique de le signer, et de retirer sa signature quelques mois plus tard. Elle est donc aussi une cause de fragilité de l'accord. La signature est ouverte à New York du 22 avril 2016 au 21 avril 2017. Il entrera en vigueur, « le trentième jour qui suit la date de dépôt de leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion par 55 Parties à la Convention qui représentent au total au moins un pourcentage estimé à 55% du total des émissions de gaz à effets de serre ». A l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur, une Partie peut le dénoncer par simple notification écrite adressée au dépositaire (l'ONU).

Quelques points sont à souligner dans l'accord. Il a été obtenu et doit être signé dans le cadre de l'Organisation des Nations unies (ONU), à laquelle adhèrent tous les Etats de la planète, ce qui lui confère une dimension universelle. Il reconnaît l'urgence climatique et le rôle des énergies fossiles dans le dérèglement climatique. Il définit une méthode de travail collectif sous la houlette des COP, dans le cadre de l'ONU. Les Etats se reconnaissent comme acteurs de la transition climatique. Il affiche des objectifs ambitieux dans son article 2 « Le présent Accord ... vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en: Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels... ».

Il prévoit un processus de révision à la hausse des engagements des Etats tous les 5 ans à partir de 2023. Il reconnaît des responsabilités différenciées dans les rejets de gaz à effet de serre et dans la hausse des températures et en déduit des responsabilités différenciées dans la transition climatique avec des engagements sur le plan financier des pays les plus développés (100 milliards de dollars par an à partir de 2020).

Le Considérant 1 ainsi rédigé :  
« Considérant que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité toute



entière, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face à ces changements, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,» fait une timide allusion aux droits. Or, nous sommes loin de ces recommandations dans les négociations commerciales, qu'elles se déroulent dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC) ou bilatéralement comme entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique. A noter par ailleurs que dans cette énumération des droits qui devraient être respectés, ne figure ni les Conventions du Bureau international du travail (BIT), ni le droit syndical, ni le droit de grève, et que le verbe se conjugue au conditionnel.

La société civile (les ONG, syndicats...) bien qu'écartée des négociations est devenue un acteur incontournable en capacité de peser sur les négociations. L'accord même non contraignant et à portée juridique faible, par son objectif ambitieux (1,5°C) est facteur de mobilisation des populations si elles prennent au sérieux les risques du réchauffement climatique et se mobilisent pour l'imposer

Cette mobilisation devra être forte, longue et déterminée. Dans un additif à l'accord lui-même, dénommé « Proposition du président » qui sert de préambule à

l'Accord, le point 17 précise : « Note avec préoccupation que les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre en 2025 et 2030 estimés sur la base des contributions prévues déterminés au niveau national ne sont pas compatibles avec des scénarios au moindre coût prévoyant une hausse de 2°C, mais se traduisent par un niveau prévisible d'émissions de 55 gigatonnes en 2030, et note également que des efforts de réduction des émissions beaucoup plus importants que ceux associés aux contributions prévues déterminées au niveau national seront nécessaires pour contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels en ramenant les émissions à 40 gigatonnes ou en dessous de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels en ramenant les émissions à un niveau devant être défini dans le rapport spécial mentionné au paragraphe 21 ci-après ; ».

Les contributions des pays sont élaborées au niveau national, et sont des engagements volontaires non garantis de suite. Leurs sommes est nettement insuffisantes pour atteindre les objectifs de 2°C, comme le souligne la présidence de la COP 21, et sont plutôt sur une trajectoire de 3 à 5°C. De même, rien ne garantit que les engagements financiers et des transferts de technologies de soutien aux pays les moins développés, afin qu'ils engagent leur développement dans le cadre de la transition climatique et écologique seront tenus. Les objectifs de « compétitivité » et de « maîtrise budgétaire » dans les pays développés, risquent de remettre en cause ses engagements.

Cet accord pêche par bien des côtés, insuffisance d'engagements, souvent reportés à plus tard, absence des problématiques sur la nature, la biodiversité, l'agriculture, la forêt, les océans et focalisation sur les questions énergétiques, certes primordiales pour les gaz à effet de serre, mais partielles quant à la transition écologique, et non prise en compte des transports maritimes et aériens dans les politiques énergétiques. Même sur ce sujet l'Accord, afin d'obtenir l'assentiment des pays pétroliers et charbonniers, des industries pétrolières et chimiques, ne met pas en avant la notion de décarbonisation ou de sortie des énergies fossiles, mais simplement de résilience, donnant ainsi un véritable permis de rejets de gaz à effet de serre et ouvre la voie aux notions de compensation et de financiarisation de la nature et du vivant en vertu des points b et c de l'article 2 qui stipulent : « *b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;* Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évaluation vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ; ».

Enfin et c'est essentiel, ces négociations se sont déroulées sans préjudice des négociations commerciales et sans remettre en cause la prédominance des dogmes sur la croissance et la compétitivité, sans aborder les

gaspillages des ressources naturelles pourtant limitées, sans aborder, même pour l'avenir, la question de la démographie et des migrations que les changements climatiques vont inmanquablement provoquer, ce qui explique le peu de place des droits humains (droits de l'Homme) et des droits fondamentaux comme de la démocratie, dans le corps de l'accord.

Ces impasses étaient sans doute la condition pour obtenir un accord, mais elles laissent subsister de forts doutes sur la volonté effective des Parties de s'engager sans réticence dans une lutte contre les réchauffements climatiques à la hauteur des exigences, avec la rapidité nécessaire, compte tenu notamment de la place des multinationales et des oligarchies financières dans les processus de négociations et de leur rôle souhaité dans les financements annoncés.

Le Syndicat national CGT des personnels Techniques et administratifs du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTS) et du Ministère de la Cohésion des Territoires (MCT), SNPTAS-CGT, constate que les politiques poursuivies par le gouvernement et les ministères en question sont le plus souvent contradictoires avec les objectifs de l'Accord de Paris malgré les déclarations médiatiques.

C'est le cas en matière de fiscalité écologique, d'aménagement de l'espace et d'utilisation des sols, où chaque année 68 000 hectares sont pris sur la nature pour construire des routes, des parkings ou bâtir. C'est le cas des « grands projets inutiles », imposés au mépris des lois sur

l'environnement tel « Notre Dame des Landes » ou « Europa city »<sup>2</sup> en région Ile de France et que la loi Macron permet d'imposer par ordonnance dans certaines régions. C'est le cas avec la législation en cours d'élaboration comme le projet de loi sur la biodiversité qui insiste prioritairement sur la compensation en cas de destruction d'écosystèmes alors que l'on sait qu'il est impossible de recréer des milieux naturels constitués au fil du temps. C'est le cas également dans ce projet de loi, avec la proposition de créer une Agence de la biodiversité en fusionnant l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Agence des aires maritimes protégées et les Parcs nationaux de France à moyens constants.

Cette agence n'aura pas compétence et les moyens humains et matériels de traiter l'ensemble des questions de biodiversité, tournée essentiellement vers l'aquatique, la biodiversité terrestre sera orpheline. Aura-t-elle la capacité à résister au pillage du vivant par les firmes pharmaceutiques, cosmétiques, chimiques ou agroalimentaires ? A nouveau, le risque de maintenir la segmentation des politiques est donc important. C'est le cas de la restructuration des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), dans le cadre de la réforme créant treize régions en métropole. Celles-ci, auront une organisation disparate, sans les moyens nécessaires pour faire face aux enjeux, si jamais le gouvernement et les autorités publiques décidaient des politiques en adéquation avec les objectifs affichés de préserver la biodiversité et lutter contre les

conséquences des dérèglements climatiques. C'est le cas de l'insuffisante loi sur la transition énergétique.

C'est le cas quand au niveau européen, les autorités françaises réclament un assouplissement des normes sur l'eau ou sur les dispositions de la directive « Natura 2000 ».

### **Une politique de communication environnementale soumise aux lobbying industriels et financiers**

Tout cela laisse entrevoir une politique environnementale erratique, plus soumise aux lobbies industriels et financiers que réellement pensée, ce qui explique la priorité absolue à la communication et à la propagande dans l'action des ministères MTES et MCT.

Le SNPTAS-CGT constate que l'administration de l'écologie transformée en organe de communication et de propagande, organisée en silo et en systèmes éclatés avec la multiplication des agences et établissements publics indépendants les uns des autres, avec l'externalisation et la sous-traitance des missions ne correspond ni aux enjeux et défis que posent les dérèglements climatiques, ni aux objectifs affichés par la France pour la COP 21, et ne permet pas de prendre en compte et de penser les indispensables interactions qu'exige toute action dans les domaines climatiques, environnementaux et écologiques.

Il renouvelle en conséquence ses exigences de prendre politiquement au sérieux les travaux scientifiques sur le climat, notamment ceux du GIEC, et la

nécessité de mettre en place une administration du MTES et du MCT à tous les échelons institutionnels et territoriaux, en liaison et en osmose avec la société civile, afin de traiter les questions climatiques autrement que sous les pressions des industries polluantes et d'en faire une réelle priorité des gouvernements de notre pays.

L'urgence climatique et environnement pour la biodiversité ne se décrète pas, nous la vivons tous les jours, elle exige des dispositions sérieuses qui sont pour la plupart connues, sont porteuses de créations d'emplois, de développement soutenable, de richesses sociales, culturelles, matérielles et d'espoir.

### **Déclarons l'état d'urgence climatique**

Le syndicat national des personnels techniques et administratifs et de service CGT des ministères de l'Écologie, du Logement et des Transports (SNPTAS CGT) affirme sa détermination à lutter pour des politiques prenant en compte les enjeux liés au réchauffement climatique, et à l'écologie (biodiversité, ressources naturelles...). Malgré les déclarations du gouvernement et son engagement pendant la COP 21, sa politique environnementale s'avère toujours contraire à cette communication (soutien aux grands projets inutiles, recul sur la taxe carbone, ajustement des normes aux intérêts des multinationales, etc.).

Parce qu'il est aujourd'hui admis que le réchauffement climatique est directement lié à l'activité humaine, à nos modes de vie et de consommation, imposés par un capitalisme de plus en plus prédateur, il

appartient aux gouvernements de prendre toutes les mesures quels qu'en soient les coûts permettant de maintenir le réchauffement des températures globales sous la barre des 2° C.

Parce que les conséquences du réchauffement et du dérèglement climatique sont connues : élévation du niveau des mers, perte de la biodiversité, acidification des océans, fonte du permafrost, sécheresse extrêmes et catastrophes naturelles entraînant guerres, famines, misères et migrations de populations, le rôle des États est majeur.

Parce que la responsabilité des pays riches et développés dans le réchauffement global est première, les promesses de la COP 19 de Copenhague d'aide financière au développement respectueux de l'environnement des pays émergents doit être effective.

Parce que les dangers du changement climatique et écologique imposent que nous laissions dans le sol au moins 80 % des énergies fossiles et limitions l'exploitation des minerais rares, une modification radicale de nos économies et de la manière dont nous consommons est un élément clé. Cela suppose une volonté politique en rupture avec le statu quo actuel responsable de l'aggravation de l'empreinte écologique due aux activités humaines. Les accords de libre-échange conclus entre l'UE et les États (Canada, Corée du Sud) et ceux en cours de négociation (TAFTA avec les États-Unis, avec la Chine, l'Australie...) tuent dans l'œuf toute perspective de solution climatique.

Parce qu'il s'agit de maintenir les possibilités de vie humaine sur la terre et que la France qui accueille la conférence doit être exemplaire, il est urgent de rendre prioritaires les ministères en charge de l'écologie, de l'énergie, du logement, des transports et de l'agriculture. Or depuis des décennies les gouvernements successifs n'ont cessé de diminuer les moyens humains, financiers, administratifs et légaux, techniques et organisationnels, indispensables aux services de ces ministères pour assurer leurs missions en réponse aux besoins sociaux et environnementaux ainsi qu'à l'émergence d'une demande et d'une pression sociétales de plus en plus fortes. Il est temps de construire des politiques publiques et un Service Public du Développement soutenable assurant au plus près des citoyens et des territoires l'appui technique nécessaire à l'ensemble de la collectivité pour réussir la transition énergétique et écologique. Notamment par l'encouragement du transport de marchandises par le rail et la voie d'eau en opposition à la politique actuelle du « tout routier ».

Ces politiques publiques doivent intégrer l'arrêt du nucléaire dans la production d'énergie et le remplacer par des énergies alternatives, renouvelables et respectueuses de l'environnement d'ici 2050 comme le suggèrent plusieurs études (NegaWatt, Ademe...). La France et l'Union Européenne doivent s'engager à développer les circuits courts de production et de distribution.

## Éco-socialisme et planification écologique citoyenne

Une autre économie, une autre façon de produire et de consommer émergent. Ce mouvement qui semble s'amorcer ne nous ouvre-t-il pas d'autres horizons ?

Nous devons axer notre production sur des activités socialement utiles et écologiquement responsables, visant le progrès humain, le « bien vivre » ou le « buen vivir » d'Amérique du Sud (principe qui signifie vivre en harmonie et en équilibre entre les hommes et les femmes, entre les communautés, et surtout entre les êtres humains et la nature, dont ils font partie).

Certains plaident pour une transition écologique et sociale, remplaçant le « toujours plus » par le « toujours mieux », avoir une société de prospérité sans croissance, mettre fin à la course à la productivité.

Dans ces débats le travail est toujours un élément déterminant de la vie en société contrairement à ceux qui prônent « la fin du travail ». Sa revalorisation (salaires, conditions de travail, temps de travail, etc.) doit faire partie des revendications prioritaires des syndicats.

Le SNPTAS CGT estime que le progrès humain est possible à condition de rompre avec le système actuel, ce qui implique de re-questionner le positionnement de la CGT.

En effet, en plaçant à la fois le travail et le développement humain durable au cœur des enjeux, la CGT court le risque de se situer de fait dans une logique de type

productiviste, sans viser une véritable transformation sociale et écologique.

La planification écologique citoyenne est également une idée à approfondir dans notre champ du possible pour changer la société. Elle pose bien sûr la question du projet, un socialisme écologique, et des objectifs concrets et réalisables dans la situation actuelle. Cela soulève aussi la question de la démocratie dans sa construction puis sa réalisation.

### **L'enjeu de coproduction : territoire / industrie / service / service public / agriculture**

L'enjeu est aussi territorial. La planification écologique citoyenne ne peut pas être de type « centralisatrice », mais doit être en lien avec les territoires pertinents en fonctions des domaines abordés. Certains enjeux sont européens, nationaux, d'autres plus locaux. Par exemple au niveau des infrastructures, les enjeux de dessertes ne sont les mêmes pour toutes les voies ferroviaires ou les routes. De même, le bassin versant apparaît comme le territoire approprié pour la gestion de l'eau.

Les évolutions actuelles conduisent à repenser l'idée de développement territorial. En général celui-ci est pensé au niveau national, de façon assez centralisée. Les logiques à l'œuvre aujourd'hui, évoquées très rapidement précédemment, tendent à imaginer un développement décentralisé, croisant les réseaux, avec une logique de coproduction territoire / industrie / service/ service public/ agriculture.

### **Des initiatives locales émergent**

Déjà, des milliers d'initiatives émergent au plan local pour engager la transition écologique et sociale. Villes lentes ou en transition, agriculture paysanne biologique, circuits courts, coopératives de production ou d'habitat, finance solidaire, monnaies complémentaires, mouvements du logiciel libre, préfigurent des formes de production durable fondées sur la solidarité et la démocratie. Ces innovations montrent que d'autres logiques productives, financières et commerciales sont possibles, plus efficaces car plus humaines que la logique du profit. Notre rôle spécifique peut être d'être particulièrement attentif à ces nouvelles formes, de garder l'esprit critique à leur égard, de populariser les initiatives intéressantes, de favoriser l'appropriation par les personnels de cette nouvelle culture, de montrer leur pouvoir transformateur de la société et de les relier aux démarches de transformation globale de la société.

Il demeure dans ce contexte contrasté que des missions essentielles sont à mettre en œuvre par les agents du ministère.

L'essentiel de la réglementation sur l'environnement est d'origine communautaire. Directive cadre sur l'eau, directive « nitrate », directives sur la gestion des déchets, Natura 2000, objectifs de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et des gaz à effet de serre aussi bien pour l'industrie que pour les véhicules, protection de l'environnement marin avec les navires double coque, directive

Reache sur les produits chimiques, directive sur la qualité de l'air, politique de la pêche marine, politique agricole commune, adoptées au niveau européen avec l'ensemble des Etats membres dans le cadre des institutions communautaires fondent les politiques nationales et locales dans notre pays comme sur tout le territoire européen. La France en tant qu'État membre de l'UE se doit de mettre en œuvre ces dispositions sur son territoire. Pour l'essentiel de ces politiques dans leurs dimensions environnementale et écologique, il revient au ministère de l'écologie, donc aux agents qui y travaillent de les mettre en œuvre. Il revient également aux agents de ce ministère de participer aux négociations préparatoires à ces textes. Ces missions sont essentielles car elles conditionnent par la suite les politiques nationales et locales et la grande majorité des tâches et missions des agents du ministère à tous les échelons territoriaux et dans tous les services qui dépendent du ministère, services d'administration centrale, services déconcentrés et interministériels, agences, établissements publics.

### **Relocaliser pour vivre et décider autrement**

Le refus de la mise en concurrence des travailleurs dans la guerre économique mondiale a alimenté de nombreux débats ces dernières années, notamment autour du thème de la démondialisation et du protectionnisme. Le G20 et l'Union européenne n'ont de cesse de poursuivre leurs politiques de libéralisation commerciale, en multipliant les accords

bilatéraux. Le besoin de protections face au libre-échange et aux pouvoirs de la finance mondialisée est une préoccupation réelle des citoyens. Ce besoin a aussi été instrumentalisé par l'extrême droite dans des termes mensongers et nationalistes.

Loin d'opposer les peuples entre eux, la relocalisation est un moyen de définir de nouveaux modes de production et de consommation partout respectueux de la démocratie et des limites de la planète.

Notre rôle en tant que syndicat de l'écologie est de développer la réflexion sur les façons concrètes d'y parvenir, dans un esprit de solidarités internationales et d'ouverture à la diversité et aux respects des peuples.

### **Une alerte sur le numérique et informatique**

Nous devons porter un regard spécifique sur le numérique et l'informatique qui sont aujourd'hui présent dans toutes les sphères économiques, politiques, sociales, sociétales, culturelles. Le syndicat estime urgent d'analyser cette situation au regard de l'évolution des rapports sociaux, de l'équilibre capital/travail, de la production réelle de richesses, des taux de profit capitalistes, de la nature de notre démocratie, de la relation des usagers avec le service public, de la relation des personnels du service public avec des outils dont ils ignorent presque tout. Le syndicat met en avant plusieurs autres éléments de débat : attention à la généralisation de l'informatique à usage devenu universel et commun et à la fracture technologique

entre ceux qui possèdent, ceux qui savent et les autres ; attention, le monde numérique exige une nouvelle approche régulée des relations sociales ; attention ces outils certes peuvent mettre en contact les hommes entre eux, suppriment des transports coûteux, mais les matériaux qui composent sont rares et épuisables (risque de conflits nouveaux) et consomment beaucoup d'énergie lors de leur fabrication et de leur utilisation (centres de données...). Nous ne sommes pas, avec le monde du numérique et de l'informatique, dans une situation idyllique de développement soutenable telle que nous le souhaitons. Tout ceci doit conduire le syndicat à travailler sur ces questions et plus particulièrement sur les rapports sociaux, sur l'interface usagers/services, sur l'organisation du travail dans nos secteurs du fait de ces outils (télétravail, plateforme, centre interministériel informatique). De façon plus large, le SNPTAS CGT considère qu'il y a là un champ revendicatif important pour toute la CGT en intégrant cette dimension du développement soutenable. Le 19ème congrès affirme sa disponibilité pour un travail revendicatif avec toutes les organisations de la CGT.

### **Quel service public pour répondre à ces défis ?**

L'exigence fondamentale est que tout le monde puisse manger, se loger, se déplacer, se vêtir, se soigner, s'éduquer, se divertir. En définitive, il s'agit de définir une répartition des richesses planétaires équitable dans un cadre où les ressources sont limitées pour que notre

environnement puisse supporter le long terme, le renouvellement du maximum de ressources naturelles, la résilience des écosystèmes. Il ne peut y avoir de développement soutenable avec des inégalités aussi importantes qu'aujourd'hui et en constante augmentation, avec un développement de la misère entre les nations et au sein des pays. La lutte pour un partage de la valeur ajoutée en faveur du travail et pas essentiellement au bénéfice du capital et des actionnaires est un impératif pour surmonter les causes de la crise dans toutes ses dimensions.

Seule une prise en charge collective et démocratique permettrait à la fois de répondre aux besoins sociaux en permettant la résilience des écosystèmes.

Dans cette logique, des politiques publiques ambitieuses doivent être définies avec un état, arrêtant de glisser vers le « laisser faire » et prenant toute sa place. Pour cela, il est indispensable de reconstruire un service public d'État qui travaille sur l'énergie, les infrastructures de transport de tous modes, l'espace, l'urbanisme, la ville, les paysages, la nature, l'utilisation des sols, de l'eau, de la mer, la biodiversité, la faune et la flore, le climat...

Un programme de recherche, de travaux écologiquement utiles et d'innovation doit être lancé à l'échelle nationale et européenne (voies navigables, réseau(x) ferroviaire(s), réseau routier(s) et autoroutier(s), réseaux de transports publics, réseaux d'énergie etc.). Des outils d'évaluation de la qualité écologique des sols et de l'atmosphère doivent permettre une lutte efficace contre la pollution. Nous



avons la nécessité d'une vision globale de notre planète vivante. Dans cette exigence, il convient de développer les missions de service public, notamment dans les services de l'État, aussi bien dans les domaines « traditionnels » la prévention, la valorisation et le traitement des déchets, le développement massif de la haute qualité environnementale du bâtiment et le contrôle de sa mise en œuvre, l'environnement et la préservation des espaces naturels et agricoles, de la faune ou de la flore, que dans des domaines où les urgences nouvelles apparaissent, biodiversité, transition énergétique, climat, transition écologique, recherche...

### **Le service public des défis écologiques**

Le service public doit mettre en œuvre des politiques publiques dans lesquelles l'écologie est au centre, décidées démocratiquement aux niveaux européen, national et infranational, et mise en œuvre conjointement. Des politiques publiques qui prennent véritablement en compte la préservation des équilibres écologiques, les écosystèmes, la biosphère.

Cela passe par l'appropriation et la maîtrise publique, par exemple : développement de la recherche, retour en exploitation publique des autoroutes, prendre les dispositions législatives et réglementaires nécessaires pour mettre fin à l'étalement urbain, gestion des ressources hydrauliques, développer l'évaluation et le contrôle, etc.

La création en 2007 d'un ministère de l'écologie dans notre pays aurait dû être une chance et un moyen d'engager les transitions écologique et énergétique, de

développer des politiques publiques pour un développement soutenable. Il n'en a rien été, les politiques suivies (y compris l'opération médiatique du Grenelle de l'environnement) n'ont pas permis à notre pays de se mettre à jour par rapport à la réglementation européenne que pourtant les gouvernements successifs ont adoptée dans le cadre communautaire. La volonté politique, d'engager les transitions nécessaires n'a jamais existé. La politique suivie vis-à-vis des services de l'administration (RGPP, MAP, réduction des crédits et moyens, refus de créer une véritable culture de développement écologique parmi les personnels, refus des gouvernements de poser et débattre réellement des missions pour un tel ministère, réorganisation permanente des services et de l'administration territoriale de l'Etat) a considérablement affaibli le service public dans le domaine de l'écologie. Dans les quinquennats précédents le ministère fut réduit à un organisme de propagande, sans véritable politique écologique.

La réponse à la contrainte écologique passe par un développement territorialisé. Il est indispensable de re-territorialiser le service public de l'écologie de l'Etat, en inventant de nouvelles formes de territorialité, en liaison avec les services publics locaux, les acteurs économiques, les syndicats, la société civile. Il s'agit de rompre avec la conception corporatiste de répartition des pouvoirs entre élus et d'impulser une politique de service public.

A cet effet, une véritable politique de recherche dans notre secteur doit être développée par des coopérations avec

l'université et tous les organismes de recherche, en France, dans l'Union européenne et au niveau mondial. Cette recherche doit accompagner et favoriser les innovations environnementales, dans les domaines sociétaux, les services comme dans l'industrie.

Le service public que nous proposons de construire doit être capable de hisser l'administration au niveau des enjeux scientifiques, technologiques, administratifs, politiques et culturels qu'exige la crise actuelle. Il faut gérer la complexité, les interdépendances et les interactions dans les écosystèmes, gérer les risques et prendre en compte les évolutions. Les personnels de cette administration doivent pouvoir soutenir et conduire des débats avec les populations sur des sujets complexes, servir à la compréhension des phénomènes écologiques sur des bases les plus rationnelles possibles.

Il faut donc un service public « technique » dans une logique écologique, pour mettre en place la

transition énergétique (moins carbonée, renouvelable), satisfaire les besoins sociaux (logement, transports, infrastructures, environnement...), créer les conditions d'un développement soutenable.

### L'urgence écologique nécessite un service public prioritaire

Le gouvernement ne semble pas considérer le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire comme prioritaire. Cela est significatif du manque de prise de conscience de la crise écologique dans les politiques publiques et du rôle, de la responsabilité et de la légitimité de l'État dans la gestion de cette crise. Le service public de l'écologie et du développement « soutenable » doit obtenir les moyens nécessaires à l'exécution de ses missions. Il y a donc lieu d'arrêter toutes les initiatives passées de réduction des effectifs. Au contraire, faire un état des lieux est urgent pour mettre en adéquation les missions et les moyens.

## BULLETIN D'ADHESION

Rejoignez la CGT et prenez la parole dans vos services et pour participer à la vie syndicale localement et nationalement :

NOM : ..... PRENOM : .....

SERVICE : .....

ADRESSE : .....

.....

SIGNATURE

NOTA BENE : les cotisations syndicales ouvrent droit à un CREDIT D'IMPÔT (66 %)

Prenez contact localement avec vos représentants CGT

adhérer en ligne : <http://snptas-cgt.net/spip.php?rubrique36>





# LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ ... VERS SA PRIVATISATION

DANS LE COLLIMATEUR

## «AP 2022»

SANTÉ  
ÉDUCATION  
ÉCOLOGIE  
SÉCURITÉ  
RURALITÉ  
CULTURE  
TRANSPORT  
...



MEDEF - CAL 40  
PRIVATISATION  
CADEAUX  
AUX SUPER-RICHES

INTERETS  
DELINQUANCE  
FISCALE

union fédérale  
des syndicats  
de l'État

la  
cgt

#jevotecgt  
le 6 décembre